



DOSSIER DE DEMANDE

Bus Nouvelle Génération de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Annexes graphiques

Juin 2020

PROJET	PHASE	EMETTEUR	DOMAINE	TYPE DOCUMENT	LOCALISATION	N° PIECE	INDICE
BNG	DAS	MOE	RGL	RAP	GEN	002	A

CLIENT

RAISON SOCIALE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
COORDONNÉES	POLE STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DIRECTION DES TRANSPORTS ET MOBILITES 8 RUE DES VINDITS CHERBOURG-OCTEVILLE 501300 CHERBOURG EN COTENTIN
INTERLOCUTEUR (NOM ET COORDONNEES)	MONSIEUR DESPREZ VALENTIN TEL. 02.50.79.17.53. E-MAIL : VALENTIN.DESPREZ@LECOTENTIN.FR

SCE

COORDONNÉES	4, RUE VIVIANI – CS26220 44262 NANTES CEDEX 2 TEL. 02.51.17.29.29 - FAX 02.51.17.29.99 E-MAIL : SCE@SCE.FR
INTERLOCUTEUR (NOM ET COORDONNEES)	MONSIEUR MAYADOUX FRANCK TEL. 02.51.17.28.55. E-MAIL : FRANCK.MAYADOUX@SCE.FR

RAPPORT

TITRE	DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE – ANNEXES GRAPHIQUES
OFFRE DE RÉFÉRENCE	P18002013 DECEMBRE 2018
N° COMMANDE	2031 IDC 2204

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
BNG-DAS-MOE-RGL-RAP- GEN-002-A	30/06/20	ÉDITION 1		QRA	ARY/FMY

Sommaire

1. Objet de la demande et contexte de l'opération	4
1.1. Objet de la demande	4
1.2. Contexte de l'opération.....	4
2. Objectifs du projet.....	5
3. Caractéristiques générales du projet.....	5
4. Planning prévisionnel général.....	15

1. Objet de la demande et contexte de l'opération

1.1. Objet de la demande

Ce dossier concerne la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, pour le projet de Bus Nouvelle Génération sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

1.2. Contexte de l'opération

Ce projet de deux futures lignes de Bus Nouvelle Génération (BNG), est porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin et s'inscrit dans les dynamiques d'ensemble de toute l'agglomération, malgré un itinéraire qui traversera uniquement la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Cette commune concentre la majorité de la population de l'agglomération et représente son principal pôle d'emploi (environ 54 000 emplois et près de 12 000 établissements), soit le premier pôle économique de la Manche et le quatrième de Normandie.

Sa situation de « finis-terre » lui confère un rayonnement plus à l'échelle du Pays du Cotentin qu'à l'échelle du Département, ce qui génère cependant quotidiennement de nombreux déplacements d'actifs vers cette commune comme le démontrent les dernières enquêtes :

- ▶ Presque la moitié (49 %) des résidents du Cotentin travaillant sur Cherbourg-en-Cotentin ;
- ▶ Moins de la moitié (43 %) des résidents de la Commune principale travaillant dans leur commune ;
- ▶ En semaine, plus de 330 000 déplacements journaliers effectués par les habitants de Cherbourg-en-Cotentin ;
- ▶ En semaine, 4.75 déplacements journaliers par habitant de cette commune.

Sur l'agglomération, l'importance de la voiture reste persistante, se traduisant par une proportion de l'ordre de 58 % des déplacements en semaine effectués avec ce mode, dont 70 % pour les actifs (bien supérieur à la moyenne nationale).

Les modes actifs représentent actuellement 36 % déplacements dont plus de 90 % à pied.

Dans ces déplacements, la part des transports en commun est évaluée à 4,5 %, ce qui constitue environ 6.5 millions de voyages annuels (rapport annuel de 2016), soit une fréquentation élevée du réseau en comparaison avec d'autres agglomérations de taille équivalente.

95 % de cette fréquentation est enregistrée sur les 4 lignes structurantes du réseau Zéphir (1, 3, 4 et 5) et 90 % des voyages sont réalisés en lien avec le centre-ville.

Ce réseau de transport en commun est utilisé :

- ▶ Majoritairement par des élèves ;
- ▶ 2 usagers sur 3 ont moins de 26 ans ;
- ▶ Scolaires représentant 53 % ;
- ▶ Actifs représentant 24 % ;
- ▶ 64 % sont des usagers dits « captifs des transports » car ne possédant pas d'autre moyen de transport.

A ce constat chiffré, il est important de noter que pour les usagers de ce réseau :

- ▶ 35 % le privilégie à un autre mode de déplacement ;
- ▶ 31 % en sont très satisfaits.

Compte tenu de tous ces éléments (géographique, démographique, socio-économique), les transports en commun peuvent jouer un rôle majeur au sein de l'agglomération pour la mobilité de demain, par une meilleure desserte des équipements, des zones d'activités et d'emplois, du centre-ville et en proposant une offre de services améliorée et élargie. La création de ces deux premières lignes de Bus Nouvelle Génération, en constitue un des premiers leviers.

2. Objectifs du projet

Les objectifs fixés à ce projet de Bus Nouvelle Génération, sont :

- ▶ A | Une infrastructure performante pour améliorer l'offre de transport et doper sa fréquentation
- ▶ B | Une infrastructure lisible à l'échelle du Cotentin et pas uniquement de Cherbourg-en-Cotentin
- ▶ C | Une insertion urbaine et paysagère pour renforcer le rayonnement et l'attractivité du centre-ville et conforter les pôles secondaires d'équilibre qui structurent le territoire

Le BNG doit s'inscrire dans une unité fonctionnelle aux services des voyageurs et les aménagements urbains et paysagers seront pensés pour révéler son potentiel de service et guider les usagers.

3. Caractéristiques générales du projet

En phase Etudes Préliminaires, le projet comptait plusieurs variantes d'itinéraire. Celles-ci ont fait l'objet d'analyses multicritères techniques présentées dans les différentes instances du projet (concertation, COTECH, COPIL, etc.). Un arbitrage a pu être fait à l'issue de cette phase Etudes Préliminaires.

Au stade des études d'Avant-Projet, le tracé général s'implante sur un linéaire total de 16,2 km.

Le tracé de la ligne Littorale en passant par :

- ▶ Le pont tournant est de 10,1 km (2 km communs avec la ligne Sud).
- ▶ La gare SNCF est de 11,7 km (2,7 km communs avec la ligne Sud), fonctionnement en mode dégradé lorsque le pont tournant est ouvert et donc fermé à la circulation générale

Le tracé de la ligne Sud fait 7,2 km de long.

La ligne Sud reprend principalement le tracé de la Ligne 1 (4 560 voy/j), avec toutefois un bouclage depuis le Restaurant Universitaire jusqu'à la Gare SNCF, via la rue des Fourches, la rue des Maçons, la rue de l'Abbaye, l'avenue de Cessart et le centre-ville de Cherbourg par les quais.

La ligne Littorale s'appuie sur le tracé de deux lignes : 3 et 5 (6 400 voy/j au total). A l'Ouest, elle respecte précisément le tracé de la ligne 5, excepté sur quelques centaines de mètres au Nord de Querqueville. A l'Est, elle reprend parfaitement le tracé de la ligne 3. En centre-ville, elle s'affranchit de ces deux lignes en passant par le Quai Caligny, le Pont Tournant et la rue du Val-de-Saire. Elle empruntera le quai Alexandre III, l'avenue Jean-François Millet et le boulevard Carnot lorsque le Pont sera ouvert au passage des navires.

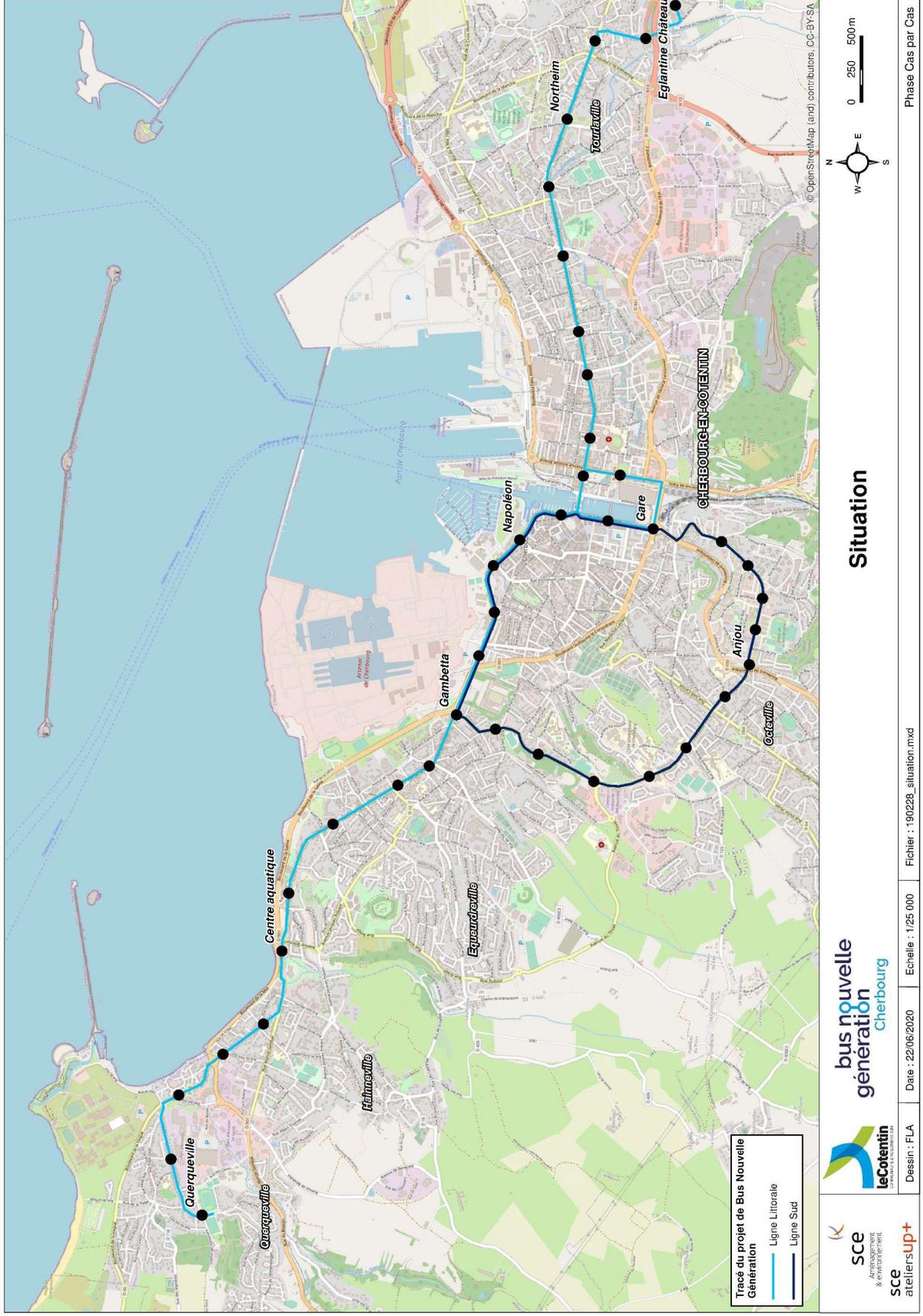
Les deux nouvelles lignes offriront aux usagers :

- ▶ Une fréquence aux heures de pointe d'environ 10 minutes ;
- ▶ Une amplitude horaire étendue (le matin et le soir) en lien avec les besoins de certains actifs ;
- ▶ Un matériel roulant confortable et moderne mais standard dans ses dimensions (longueur de 12 m).

Le développement de la ligne de bus s'accompagnera d'un développement des continuités cyclables.

Les aménagements réalisés en faveur de ces deux lignes, en particulier les sites propres, pourront être utilisés par les bus des autres lignes urbaines et inter urbaines, à condition d'être équipés pour leur prise en compte au droit des carrefours à feux.

Figure 1 : Plan de situation du projet – Echelle 1/25000 (Source : Open Street Map)



Phase Cas par Cas

Fichier : 190228_situation.mxd

Echelle : 1/25 000

Date : 22/06/2020

Dessin : FLA

Figure 4 : Protections réglementaires et inventaires scientifiques du milieu naturel





SCE
Aménagement & environnement
ateliers^{up+}



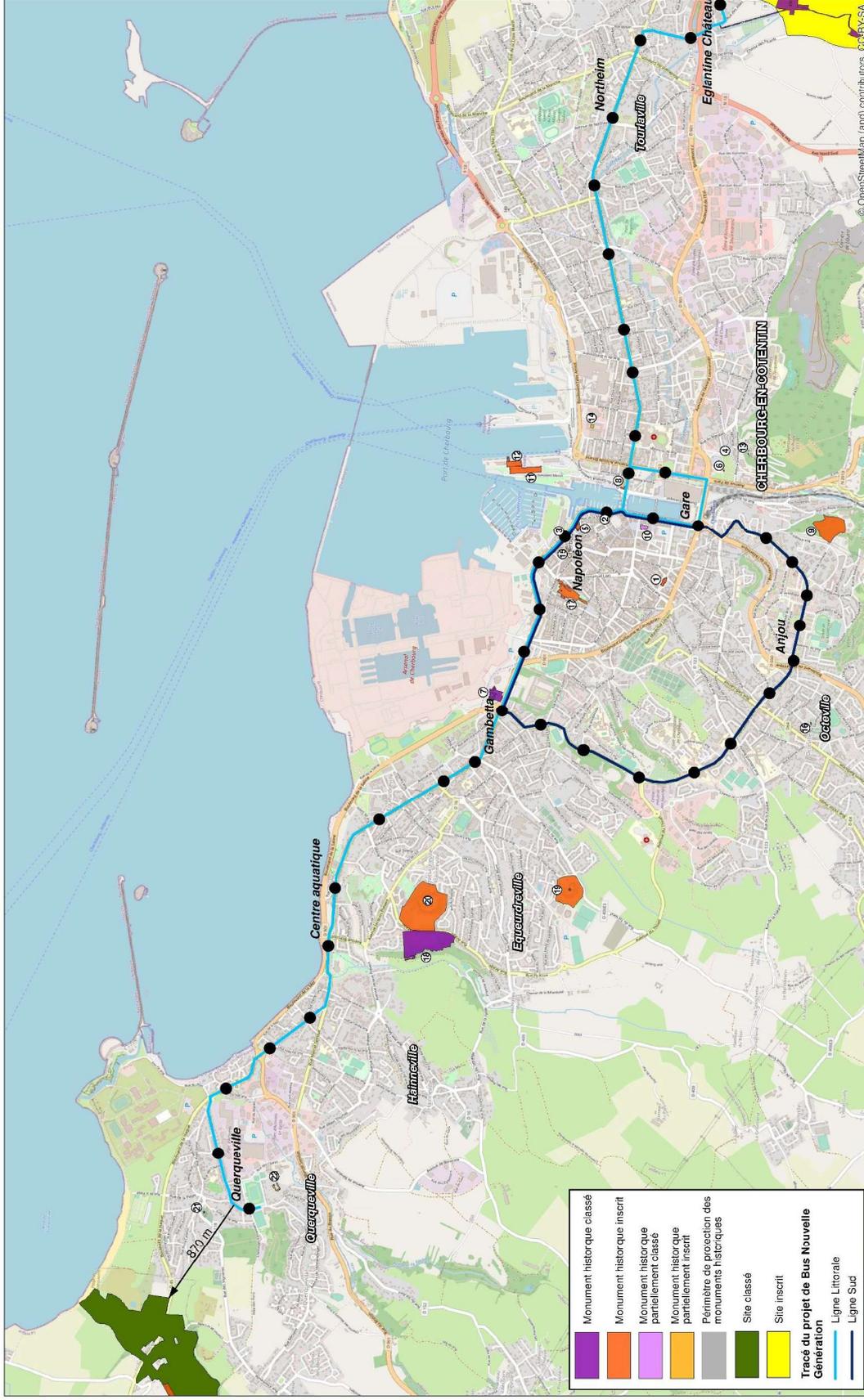
bus nouvelle génération
Cherbourg

Protections réglementaires et inventaires scientifiques

Dessin : FLA
Date : 22/06/2020
Echelle : 1/25 000
Fichier : 190228_protections MN.mxd

Phase Cas par Cas

Figure 5 : Patrimoine





sce
aménagement
& environnement
sce
ateliers'up+



bus nouvelle
génération
Cherbourg



leCotentin
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Phase Cas par Cas

Date : 22/06/2020 Echelle : 1/25 000 Fichier : 190228_patrimoine.mxd

Figure 7 : Risques – Echelle 1/25000

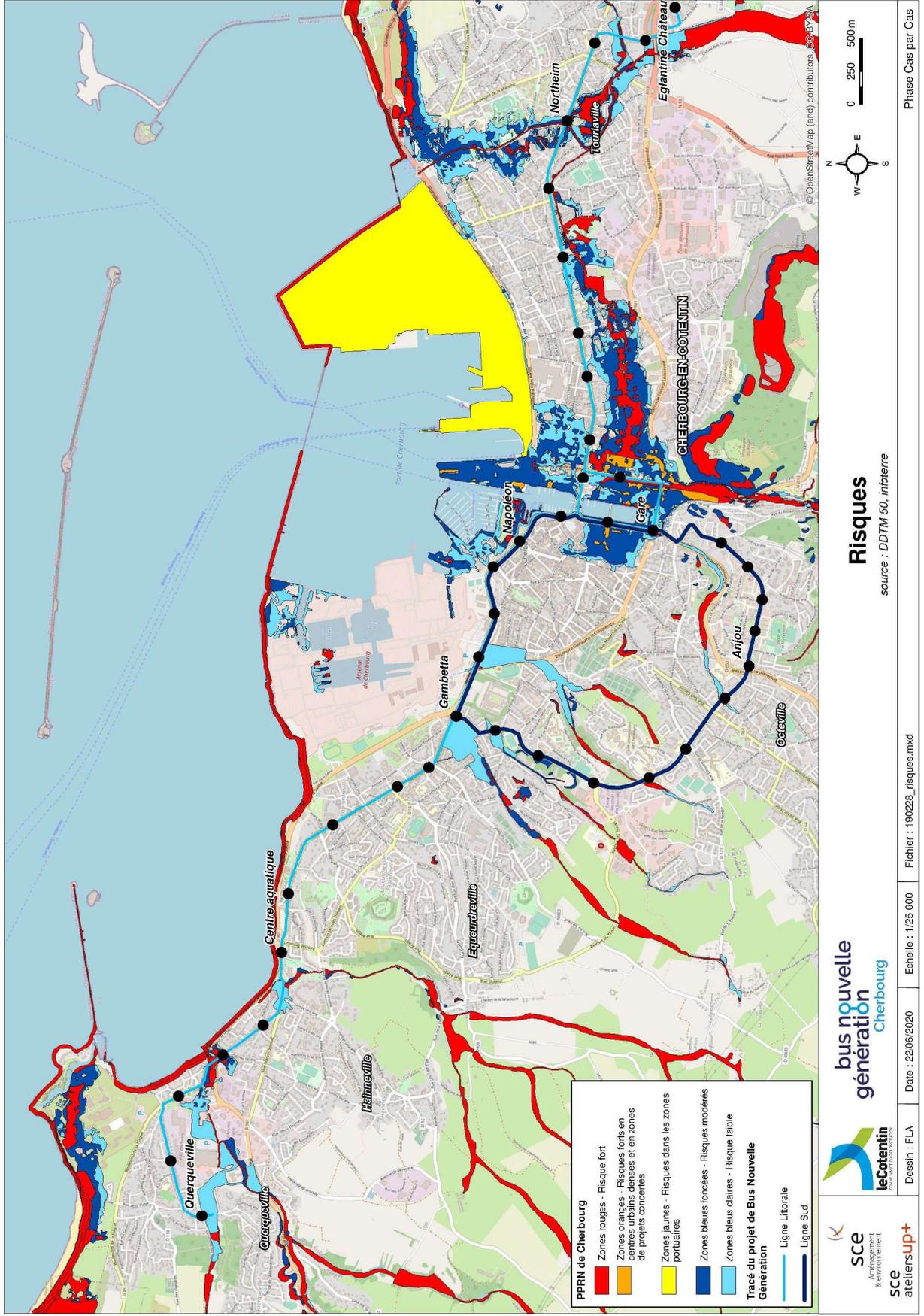
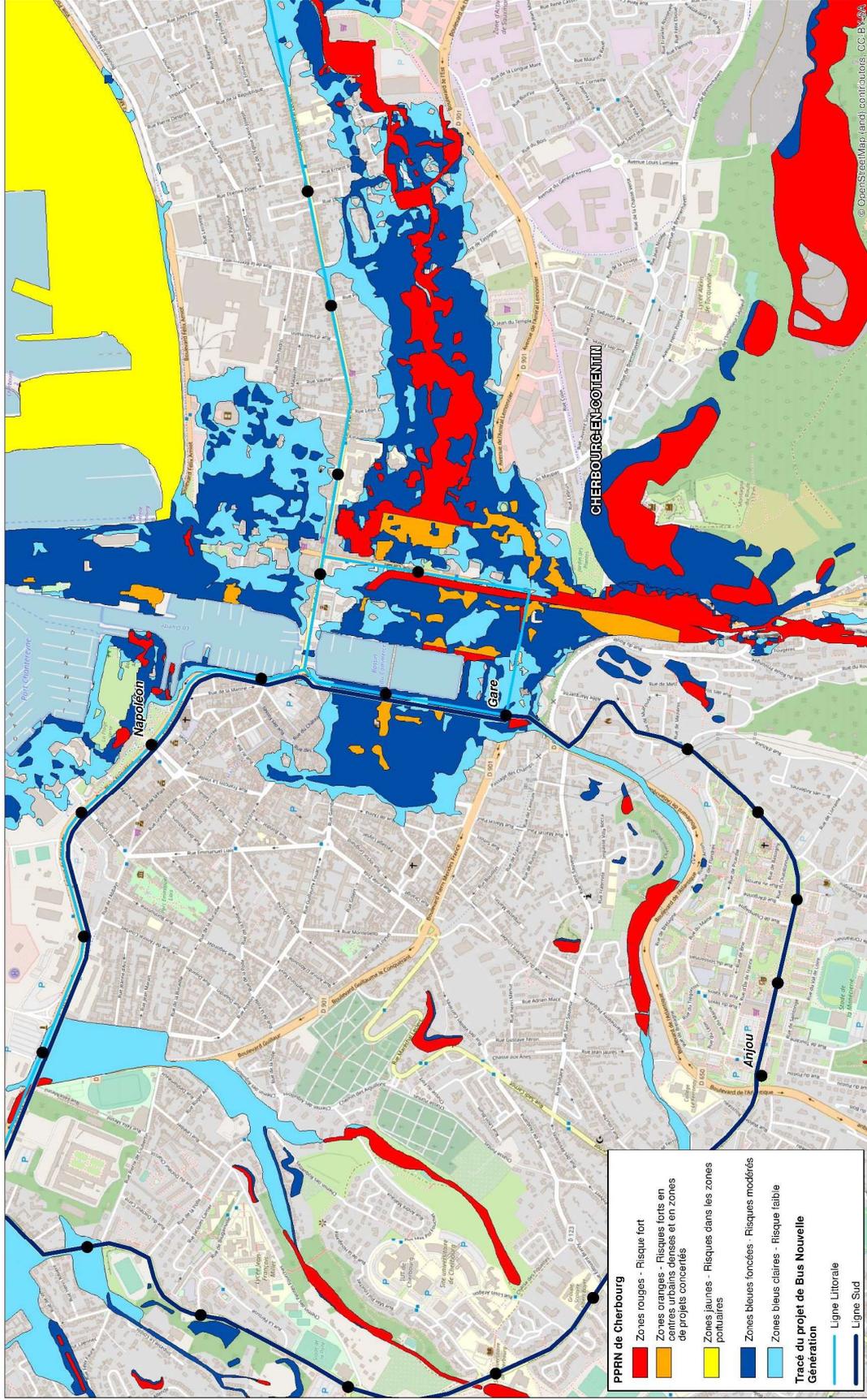


Figure 8 : Risques – Échelle 1/10000



Desin : FLA Date : 22/06/2020 Echelle : 1/10 000 Fichier : 190228_risques.mxd

Risques
source : DDTM 50, infoterre

Phase Cas par Cas

4. Planning prévisionnel général

Le planning général présenté dans le cadre des études d'Avant-Projet, est décomposé en trois temps qui se recoupent partiellement :

- ▶ Les Etudes ;
- ▶ Les Procédures Administratives ;
- ▶ Les Travaux.

Il est présenté à la page suivante.



Table des figures

Figure 1 : Plan de situation du projet – Échelle 1/25000 (Source : Open Street Map)	7
Figure 2 : Photographie aérienne du site du projet – Échelle 1/25000 – Orthophotographie (Source : IGN)	8
Figure 3 : Photographies datées de la zone d'implantation et de ses alentours, avec une localisation cartographique des prises de vue	9
Figure 4 : Protections réglementaires et inventaires scientifiques du milieu naturel	10
Figure 5 : Patrimoine.....	11
Figure 6 : Entités patrimoniales représentées sur la carte « Patrimoine »	12
Figure 7 : Risques – Échelle 1/25000.....	13
Figure 8 : Risques – Échelle 1/10000.....	14
Figure 9 : Planning général de l'opération.....	16



Table des annexes

Annexe 1 : Diagnostic écologique réalisé par SCE - Juin 2020

Annexe 2 : Parti d'aménagement urbain et paysager - Mai 2020

Annexe 3 : Carnet de coupes - Juin 2020

Annexe 4 : Carnet de phasage et de principes de réalisation des aménagements BNG - Mai 2020

ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE REALISE PAR SCE - JUIN 2020



Bus Nouvelle Génération de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Diagnostic écologique

Juin 2020



bus nouvelle
génération
Cherbourg

sce
ateliersUP+



sce
Aménagement
& environnement

Sommaire

ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	4
Protections réglementaires	5
1. Réserve Naturelle Nationale.....	5
2. Réserve Naturelle Régionale.....	5
3. Arrêté de Protection de Biotope.....	6
Natura 2000	6
4. Zone de Protection Spéciale.....	6
5. Zone Spéciale de Conservation.....	6
ZNIEFF	8
6. ZNIEFF de type I.....	8
7. ZNIEFF marine de type I	11
8. ZNIEFF de type II	11
9. ZNIEFF marine de type II	12
Gestions contractuelles et engagement internationaux	15
10. Parc Naturel National	15
11. Parc Naturel Régional	15
Trame Verte et Bleue	16
12. Schéma Régional de Cohérence Écologique.....	16
13. Trame Verte et Bleue du SCoT.....	16
14. Trame Verte et Bleue du PLU.....	17
Flore protégée et menacée	18
Espace Boisé Classé (EBC)	19
EXPERTISE ÉCOLOGIQUE	20
Méthodologie	21
Habitats	21
Flore	23
Faune	25
15. Oiseaux.....	25
16. Amphibiens	27
17. Reptiles	27

18. Mammifères (hors Chauves-souris).....	27
19. Chauves-souris	27
20. Insectes.....	27
21. Arbres à cavités.....	28
SYNTHÈSE	30



ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Le travail bibliographique a pour objectif d'identifier les sensibilités écologiques et les potentiels enjeux à proximité du projet.

Pour ce faire, un périmètre élargi de 5 km est appliqué autour de la zone d'étude et dans lequel sont recherchées : les zones Natura 2000, les ZNIEFF, les zones humides, la Trame Verte et Bleue...

Outre cette démarche, la consultation du site internet du Conservatoire Botanique National de Brest et plus particulièrement de son application *eCalluna* permet de connaître la présence d'espèces de plantes patrimoniales à l'échelle des communes de Cherbourg-Octeville, Équeurdreville-Hainneville, Querqueville et Tourlaville.

Protections réglementaires

1. Réserve Naturelle Nationale

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Enjeu nul **Il n'existe pas de réserve naturelle nationale dans le périmètre élargi.**

2. Réserve Naturelle Régionale

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près que leur création et leur gestion administrative reviennent aux Conseils Régionaux (pour toute décision de classement, d'agrandissement ou pour des modifications réglementaires).

Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

Enjeu nul **Il n'existe pas de réserve naturelle régionale dans le périmètre élargi.**

3. Arrêté de Protection de Biotope

Afin de prévenir la disparition des espèces figurant sur la liste prévue à l'article R.411-1 (espèces protégées), le préfet peut fixer, par arrêté, les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département (à l'exclusion du domaine public maritime), la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses ou toutes autres formations naturelles, peu exploitées par l'homme, dans la mesure où ces biotopes ou ces formations sont nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces (art. R.411-15).

Enjeu nul **Il n'existe pas d'APB dans le périmètre élargi.**

Natura 2000

Le réseau européen des sites Natura 2000 a pour double objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires. Il comprend des sites désignés en application de deux directives :

- ▶ La directive 79/409/CEE dite « Directive Oiseaux » désigne les Zones de Protection Spéciales (ZPS) ;
- ▶ La directive 92/43/CEE dite « Directive Habitats Faune Flore » désigne les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

4. Zone de Protection Spéciale

Enjeu nul **Il n'existe pas de ZPS dans le périmètre élargi.**

5. Zone Spéciale de Conservation

Enjeu nul **Il n'existe pas de ZSC dans le périmètre élargi.**

La ZPS la plus proche est « Landes et dunes de la Hague », à 5 km au plus proche du tracé et la ZSC la plus proche est « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire », à 6 km au plus proche du tracé.

Situation du réseau Natura 2000 par rapport au tracé



ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF.) sont répertoriées suivant une méthodologie nationale, en fonction de leur richesse ou de leur valeur en tant que refuge d'espèces rares ou relictuelles pour la région (circulaire du 14 mai 1991 du ministère chargé de l'environnement). On distingue deux types de zones :

- ▶ Les **ZNIEFF de type I** : ce sont des sites fragiles, de superficie généralement limitée, qui concentrent un nombre élevé d'espèces animales ou végétales originales, rares ou menacées, ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national ;
- ▶ Les **ZNIEFF de type II** : ce sont généralement de grands ensembles naturels diversifiés, sensibles et peu modifiés, qui correspondent à une unité géomorphologique ou à une formation végétale homogène de grande taille.

En tant que telles, les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe et ne constituent pas de documents opposables au tiers. Toutefois, les ZNIEFF de type 1 doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement ou de gestion. Les ZNIEFF de type 2 doivent être prises en compte systématiquement dans les programmes de développement afin de respecter la dynamique d'ensemble des milieux.

6. ZNIEFF de type I

▶ 250013131 – Lande de la montagne du Roule – 88 ha

La description ci-dessous est issue du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

« Ce site, bien que localisé en proximité immédiate du centre-ville de Cherbourg, constitue un très bel exemple de lande xérophile à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) très bien conservée. Il présente un dénivelé atteignant une centaine de mètres.

L'Ajonc de Le Gall (*Ulex Gallii*), initialement répertorié lors de la désignation du site, n'a pas été revu lors des derniers inventaires. En revanche, deux autres espèces patrimoniales sont notées en 2017, le *Dryopteris atlantique* (*Dryopteris aemula*), et l'*Orpin anglais* (*Sedum anglicum*).

Une quarantaine d'espèces d'oiseaux ont été observées dans cette zone.

Ce site est régulièrement fréquenté par le Grand Corbeau (*Corvus corax*) et la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), avec nidification avérée pour cette dernière. »

▶ 250013134 – Landes du fort de Breteville – 55ha

La description ci-dessous est issue du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

« Le site est composé de vastes landes rases et hautes entrecoupées de deux vallons encaissés où serpentent deux petits ruisseaux. A la faveur des pointements rocheux s'installent çà et là des végétations pionnières de pelouses silicoles.

Ce site figure parmi les stations intéressantes de l'aire de l'Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*), plante en limite d'aire de répartition. Signalons également la présence de l'*Orpin d'Angleterre* (*Sedum anglicum*), du *Trèfle enterreur* (*Trifolium subterraneum*), de la *Montie printanière* (*Montia minor*), du *Millepertuis des marais* (*Hypericum elodes*), de la *Grande impatience* (*Impatiens glandulifera*), de la *Petite centaurée élégante* (*Centaureum pulchellum*) et de la *Fougère écailleux* (*Dryopteris affinis*).

Une espèce rare, protégée au niveau national et par l'Union Européenne, est présente sur le site, l'*Engoulement d'Europe* (*Caprimulgus europaeus*). »

► **250013130 - Landes autour de Tourlaville – 113 ha**

La description ci-dessous est issue du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

« Cet ensemble, morcelé en trois zones, présente, en fonction de la topographie, du sol et du degré d'hydromorphie, plusieurs types de landes : lande haute à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*) ou Fougère grand-Aigle (*Pteridium aquilinum*), landes sèches, mésophiles et mésohygrophiles à bruyères et callunes.

Côté flore, signalons sur le site la présence de l'Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*), espèce hyper-atlantique classique en Basse-Bretagne, limitée à la Hague et au nord-Cotentin pour la Basse-Normandie. Le Millepertuis à feuilles linéaires (*Hypericum linarifolium*), rare, a été recensé au niveau de la falaise de Tourlaville. Est également présente l'Agrostide à soie (*Agrostis curtisii*), protégée au niveau régional.

Au niveau de la Vallée du Grand Val, on recense la Petite Centaurée élégante (*Centaurium pulchellum*).

Au niveau de la tourbière, le site abrite des espèces assez rares à rares et/ou protégées au niveau régional ou national : la Laïche aigüe (*Carex acuta*), la Laïche étoilée (*Carex echinata*), le Dryopteris à odeur de foin (*Dryopteris aemula*), le Dryopteris écailleux (*Dryopteris affinis*), l'Epilobe des marais (*Epilobium palustre*), la Prêle des bois (*Equisetum sylvaticum*), le Saule à oreillettes (*Salix aurita*), la Scutellaire naine (*Scutellaria minor*) ...

Les différentes hauteurs de végétation sont favorables à une avifaune riche et diversifiée, comptant notamment nombre de passereaux rares, parmi lesquels l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), tous deux étant des espèces caractéristiques des landes, estivante pour la première, et sédentaire pour la seconde. Le Grand Corbeau (*Corvus corax*) fréquente également le site et sa nidification est possible.

Six espèces de reptiles sont présentes dans ces landes, dont deux déterminantes pour la Basse-Normandie, la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et la Vipère péliade (*Vipera berus*).

Enfin, en période hivernale, les blockhaus situés dans la lande la plus au nord constituent un site d'hibernation pour les chiroptères, notamment pour le peu commun Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*). »

► **250020044 – Dunes et marais de Collignon – 7ha**

La description ci-dessous est issue du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

« Cette zone se composait initialement de trois milieux juxtaposés : un cordon de galets et un petit massif dunaire, prolongés vers l'intérieur des terres par un marais arrière-littoral. Ce dernier a disparu, remplacé par des plans d'eau artificiels sur lesquels des espèces exotiques envahissantes ont été introduites (*Azolla filiculoides*, *Cortaderia selloana*, *Crassula helmsii*, *Lemna minuta*, *Reynoutria japonica*...). Malgré tout, cet ensemble, cerné par des zones urbanisées et anthropisées, présente encore un intérêt écologique, au regard des espèces animales -amphibiens principalement- et végétales présentes.

Plusieurs espèces de flore peu communes à rares sont notées, certaines d'entre elles bénéficiant d'une protection nationale ou régionale. Au niveau du cordon de galets, signalons la présence du Chou marin (*Crambe maritima*), de l'Arroche presque glabre (*Atriplex glabriuscula*), du Cranson d'Angleterre (*Cochlearia anglica*) et de la Spergulaire des marais (*Spergularia rupicola*).

En ce qui concerne la faune, la zone arrière littorale et les pièces d'eau qui y sont présentes restent favorables à plusieurs espèces de batraciens, parmi lesquelles le rare Crapaud calamite (*Bufo calamita*), ainsi que le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) et la Rainette arboricole (*Hyla arborea*), deux espèces plus répandues en Basse Normandie. La Vipère péliade (*Vipera berus*) est présente sur le site. Enfin chez les oiseaux, diverses espèces patrimoniales nichaient à l'origine sur ce site : le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*), la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), la Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*) et le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*). Et de nombreuses espèces d'eau étaient notées en hiver ou en périodes migratoires. De nouveaux inventaires seront nécessaires pour préciser la richesse ornithologique encore présente. »

► **250030020 – La poudrière de la Valette – 2 ha**

La description ci-dessous est issue du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

« La présence d'une importante population de chauves-souris fait de ce lieu d'hibernation un site d'importance départementale avec 45 individus de Grand Murin et 12 individus de Grand Rhinolophe. »

► **250008389 – Landes de Sainte-Croix-Hague – 258 ha**

La description ci-dessous est issue du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

« Il s'agit d'un ensemble de landes occupant largement le vallon du ruisseau de Clairefontaine pour l'une, et un versant exposé au nord pour l'autre. La diversité des habitats, landes sèches et humides, leur exposition, la nature du sol, et les ruisseaux et boisements, conduisent à une mosaïque de milieux très favorables à une diversité d'espèces animales et végétales.

Côté flore, il s'agit de landes mésophiles à méso-xérophiles, et hygrophiles à tourbeuses, dont la variété des groupements végétaux fait la richesse. On note la présence d'espèces rares et/ou protégées au niveau national telles que l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*) -dont l'aire de répartition est limitée à trois îlots en France-, le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et le Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*) -petites plantes carnivores-, la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossus*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), le Scirpe penché (*Scirpus cernuus*), le Saule rampant (*Salix repens* ssp. *repens*), auxquelles s'ajoutent de nombreuses espèces de mousses, hépatiques et lichens.

Sur le plan mycologique, signalons la présence de la Mitrule des marais (*Mitrule paludosa*).

Côté avifaune, ce site accueille une soixantaine d'espèces d'oiseaux dont une quarantaine nicheuses. La nidification de la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), particulièrement dans les landes hautes à ajoncs, et de l'Engoulement d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), dans les landes basses sèches ou humides, représentent l'intérêt majeur de cette zone. Signalons également la présence du Bruant zizi (*Emberiza cirius*), de la Fauvette grisette (*Sylvia communis*) et de la rare Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*) en tant que nicheurs. Enfin, le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) est observé régulièrement sur le site, espèce nicheuse rare dans la Hague. »

► **250015921 – Bois et marais du Mesnil-au-Val – 197 ha**

La description ci-dessous est issue du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

« Cette zone, composée de bois, landes et prairies humides para-tourbeuses, repose sur un substrat composé de schistes et grès cambriens. Elle est drainée par un chevelu de petits cours d'eau, dont la majorité composent les sources de la Saire.

On note de nombreuses espèces végétales rares à très rares dont certaines sont protégées au niveau national ou régional. Parmi elles, citons plus particulièrement le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), le Cirse laineux (*Cirsium eriophorum*)...

Au point de vue ornithologique, notons l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), qui niche sur les lieux, la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) et le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*). »

7. ZNIEFF marine de type I

► 25M000012 - Sables fins à Spio et *Apseudopsis latreilli* de la Grande Rade Orientale de Cherbourg – 355 ha

La description ci-dessous est issue du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

« Les suivis benthiques à l'échelle de la grande Rade de Cherbourg (TBM, 2012 ; Bachelet, 2014 et Baux, 2015) ont permis de réaliser une actualisation des communautés benthiques de la rade de Cherbourg (Baux, 2015). Le faciès des sables fins à *Spio decoratus*, *Apseudopsis latreilli* et *Ampelisca tenuicornis* est unique en Basse-Normandie. Cette communauté est établie dans la partie est de la grande rade de Cherbourg et elle entoure l'herbier de zostère marine dans sa partie ouest (T1 25M000011). En plus des trois espèces majeures citées ci-dessus, on y trouve des polychètes comme les Maldanidae, *Phoronis psammophila* et des crustacés amphipodes comme *Urothoe elegans*.

Dans cette communauté assez proche des sables fins à *Abra alba* (Habitat EUNIS A5.244), on trouve en moindre abondance le cortège d'espèces typique : les polychètes *Lagis koreni*, *Lanice conchilega* et *Owenia fusiformis*, les bivalves *Corbula gibba* et *Phaxas pellucidus* et l'échinoderme *Amphipholis squamata*. On peut citer la présence de la sabelle paon, *Sabella pavonina*. La communauté à *Spio decoratus* se rapproche de la communauté à *Abra alba* - *Hyalinoecia bilineata* de la Pierre Noire en baie de Morlaix (Dauvin, 1979, 1984) dans des sables très peu envasés (Pourcentage de fines (< 63 µm) < 2 %). »

8. ZNIEFF de type II

► 250006482 – La Hague – 5448 ha

La description ci-dessous est issue du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

« Située dans le nord-ouest Cotentin, la presqu'île granitique de la Hague présente une grande variété de milieux. Les murets de pierres sèches ajoutent un cachet pittoresque à cet ensemble paysager exceptionnel, reconnu par le classement du site. Cette mosaïque de milieux naturels induit une flore et une faune marines et continentales extraordinairement variées et riches, comptant nombre d'espèces protégées au niveau régional et national.

L'estran rocheux abrite des espèces végétales rares au niveau régional. Les platiers rocheux et les levées de galets accueillent entre autres la Zostère marine et le Choux marin, espèces protégées. Les falaises, les landes, le fond des vallons, la dune sont aussi occupées par des espèces protégées.

Plusieurs spécificités biologiques caractérisent le site. L'estran rocheux, combiné aux eaux très brassées, génère une faune d'une grande richesse représentée par des mollusques, des invertébrés marins, des poissons, des coléoptères, des araignées, des papillons, des amphibiens (dont Triton ponctué et Triton crêté), plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniales mais aussi des chauves-souris et la rare *Musaraigne bicolore*. »

► 250013233 – Vallée du Trottebec – 534 ha

La description ci-dessous est issue du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

« La vallée du Trottebec est profondément creusée dans les schistes et les grès primaires. Les flancs de la vallée sont boisés ou couverts de landes.

La densité du réseau hydrographique, l'humidité constante et les nombreux affleurements rocheux sont autant de conditions favorables à la présence de nombreuses bryophytes et fougères dont certaines

sont rares à très rares. Signalons la présence d'une petite fougère rare et protégée au niveau national : l'Hyménophyllum de Tonbridge et d'une graminée protégée au niveau régional : l'Agrostide à soie. Ce site héberge également deux espèces assez rares protégées au niveau national, le Polystic atlantique et le Flûteau nageant. La diversité des milieux rencontrés est à l'origine d'une avifaune intéressante comme la Mésange noire qui hiverne dans les résineux. »

► **250012341 – Ancienne forêt de Brie – 882 ha**

La description ci-dessous est issue du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

« Cet ensemble, très morcelé, est constitué de bois, landes et prairies humides tourbeuses d'un grand intérêt sur le plan biologique. Les bois et landes correspondent aux derniers vestiges de ce qui fut autrefois la vaste forêt de Brix, et les nombreux cours d'eau que compte le secteur y prennent souvent naissance.

Plusieurs espèces protégées au niveau national ou régional y poussent, les plus grandes raretés étant parmi les fougères.

Du fait de la diversité des milieux et de la présence de bois, on observe ici une avifaune assez riche en espèces. Parmi elles, citons le Grand Corbeau, le Faucon hobereau, la Tourterelle des bois, le Pic épeichette, l'Échasse blanche mais aussi des hivernants comme le Pinson du Nord, le Tarin des aulnes ou la Bécasse des bois. »

9. ZNIEFF marine de type II

► **25M000009 - Grande Rade orientale de Cherbourg et baie du Becquet – 2305 ha**

La description ci-dessous est issue du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

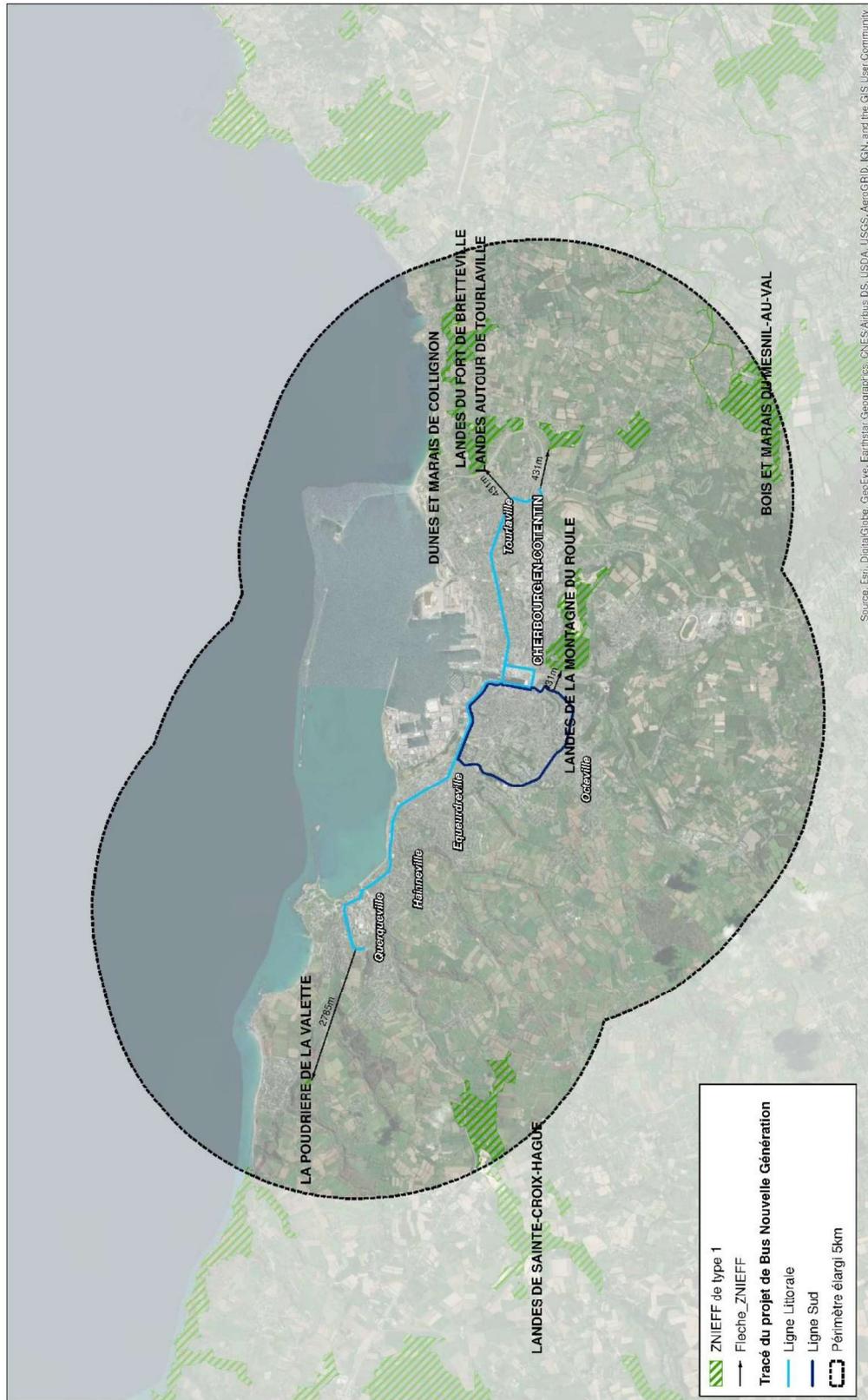
« Cette rade constitue une enclave de sédiments fins dans le nord Cotentin dans le contexte hydrodynamique fort de la région.

Les fonds de la baie du Becquet sont constitués de sédiments fins à moyens présentant une communauté similaire à celle à l'intérieur de la rade. Ces fonds présentent une forte stabilité dans le temps. Lors de prélèvements, deux espèces peu communes y ont été échantillonnées : un décapode faisant des galeries dans le sédiment, Axius stirynchus ; et un amphipode qui n'avait pas été revu depuis plus de 30 ans depuis sa description en mer d'Iroise, Ampelisca toulemoniti. C'est la première signalisation en Manche de cet amphipode.

Parmi les communautés remarquables, on trouve une communauté de sables fins plus ou moins envasés à *Melinna palmata*. Il s'agit du faciès le plus envasé des sables fins à *Abra alba*. On y trouve les polychètes *Melinna palmata*, *Magelona* spp, *Euclymene oerstedii* et le mollusque *Thyasira flexuosa*. Cette communauté y présente deux faciès : le premier dominé par les polychètes de la famille des maldanidés (*Euclymene oerstedii*, *Praxillella afinis* et *P. lophoseta*) et le second dominé par le polychète *Dipolydora giardi* et le crustacé tanaidacé *Apseudopsis latreilli*.

On peut également observer de nombreux oiseaux marins sur la zone ainsi que des phoques veaux-marins attirés notamment par la ferme de saumons. En dehors de la salmoniculture, les poissons ne font l'objet d'aucun suivi scientifique dans la rade de Cherbourg. »

Enjeu fort | 10 ZNIEFF terrestres et 2 marines sont présentes dans le périmètre élargi (5 km). De nombreuses espèces animales, vertébrées ou non, et végétales protégées y vivent.







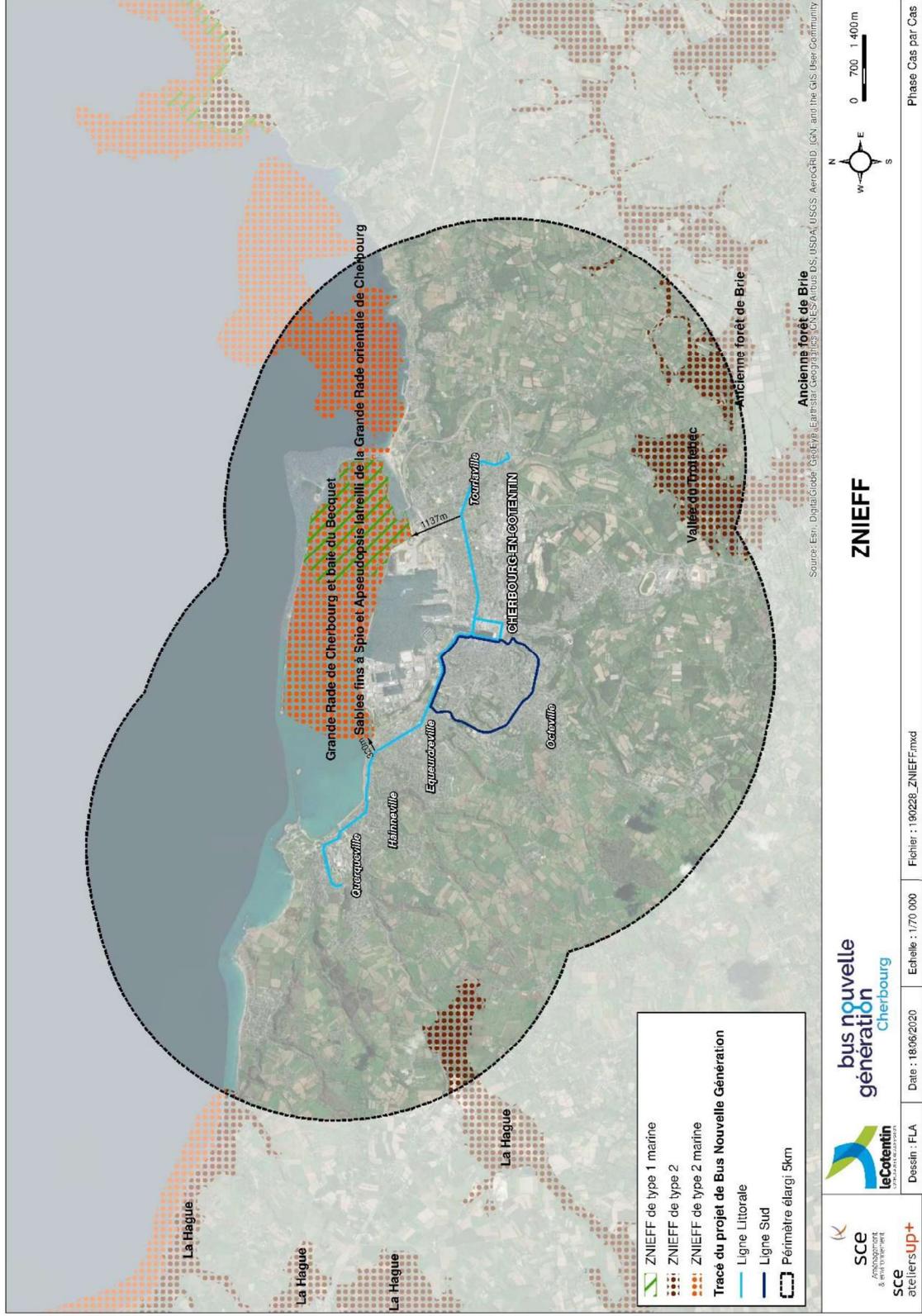
Date : 18/06/2020 Echelle : 1:70 000 Fichier : 190228_ZNIEFF.mxd

Dessin : FLA

ZNIEFF

Phase Cas par Cas

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN
BUS NOUVELLE GENERATION



Gestions contractuelles et engagement internationaux

10. Parc Naturel National

Les Parcs naturels nationaux ont pour objet la protection des milieux, la préservation de la biodiversité mais aussi depuis une loi du 14 avril 2006, l'objet des Parcs nationaux a été étendu à la protection du patrimoine culturel.

Enjeu nul **Il n'existe pas de parc naturel national dans le périmètre élargi.**

11. Parc Naturel Régional

Selon l'article R333-1 du code de l'environnement, un Parc naturel régional a pour missions :

- ▶ De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- ▶ De contribuer à l'aménagement du territoire ;
- ▶ De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- ▶ De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- ▶ De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Enjeu nul **Il n'existe pas de parc naturel régional dans le périmètre élargi.**

Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La TVB contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Les continuités écologiques constituant la TVB comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique identifie pour chaque région les réservoirs de biodiversités, les corridors écologiques, les cours d'eau, les éléments fragmentant, les éléments reconnectant...

L'ensemble de ces schémas (un par région) compose la TVB.

Le contenu des SRCE est fixé par le code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31.

À l'échelle locale, les documents d'aménagement de l'espace, d'urbanisme, de planification et projets des collectivités territoriales doivent prendre en compte les continuités écologiques et plus particulièrement le Schéma Régional de Cohérence Écologique.

12. Schéma Régional de Cohérence Écologique

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Basse-Normandie a été adopté le 29 juillet 2014 par arrêté préfectoral.

Le SRCE de Basse-Normandie, près du tracé, mentionne deux sites comme « réservoir de biodiversité des milieux ouverts » de la Trame Verte et Bleue. Il s'agit des deux ZNIEFF de type I déjà présentées : « Landes de la montagne du Roule » et « Landes autour de Tourlaville ».

Le SRCE désigne également plusieurs cours d'eau : deux comme « corridors écologiques » (ruisseau Lucas et la Divette) et un comme « réservoir de biodiversité » (le Trottebec).

13. Trame Verte et Bleue du SCoT

Le SCoT du Pays du Cotentin identifie deux pôles de biodiversité majeurs dans la fiche intitulée « protéger et valoriser la biodiversité ». Il s'agit de deux ZNIEFF de type I identifiées précédemment : « Landes de la montagne du Roule » et « Landes autour de Tourlaville ».

14. Trame Verte et Bleue du PLU

Le PLU, dans son « Projet d'Aménagement de Développement Durable », identifie des sites à enjeux dont des secteurs délimités en vert (carte ci-dessous) et légendés comme « protéger et valoriser les espaces naturels remarquables ».



Extrait du PLU de Cherbourg-en-Cotentin

Outre les sites déjà identifiés précédemment au SRCE et au SCoT (2 ZNIEFF et 3 cours d'eau), le PLU de Cherbourg-en-Cotentin mentionne dans sa partie « milieux naturels » le Parc de la Roche Fauconnière, connu pour abriter le jardin botanique du docteur Favier et des boisements sur le versant sud.

Enjeu fort | À l'échelle du projet, la Trame Verte et Bleue est composée de deux ZNIEFF et de deux cours d'eau.

Flore protégée et menacée

eCalluna est une application développée par le Conservatoire Botanique National de Brest. Elle permet de connaître la répartition des plantes à fleurs et des fougères des régions Bretagne, Normandie (Basse-Normandie) et Pays de la Loire. Les données proviennent d'inventaires de terrain et de sources bibliographiques. Elles ne peuvent être considérées comme exhaustives car les données de terrain ne sont pas toujours rendues publiques.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des données contemporaines (données ayant moins de 40 ans) des espèces protégées, menacées et invasives avérées sur les communes de Cherbourg-Octeville, Équeurdreville-Hainneville, Querqueville et Tourlaville.

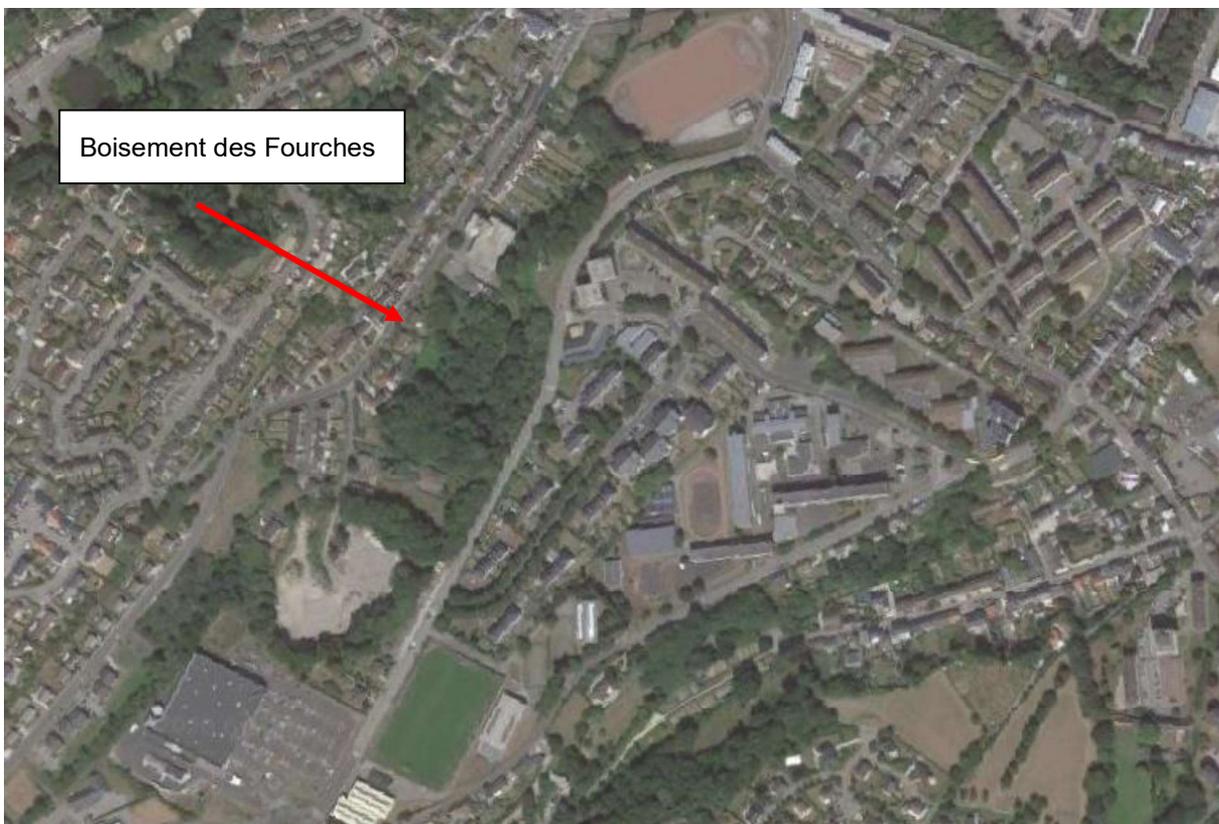
Ville	Espèce protégée	Dernière obs.	Espèce menacée	Dernière obs.
Querqueville	<i>Asplenium marinum</i>	2018	<i>Asplenium marinum</i>	2018
	<i>Crambe maritima</i>	2012	<i>Briza minor</i>	2016
			<i>Cyperus longus</i>	1993
			<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	1993
			<i>Silene gallica</i>	2016
Équeurdreville-Hainneville			<i>Vicia lutea</i>	1993
	<i>Crambe maritima</i>	2018	<i>Briza minor</i>	2008
			<i>Silene gallica</i>	2008
			<i>Vicia lutea</i>	2004
Cherbourg-Octeville			<i>Vulpia ciliata</i>	2004
	<i>Clematis flammula</i>	2003	<i>Dryopteris aemula</i>	2017
	<i>Dryopteris aemula</i>	2017	<i>Linaria supina</i>	2003
			<i>Polypodium cambricum</i>	2004
Tourlaville			<i>Trifolium resupinatum</i>	2017
	<i>Agrostis curtisii</i>	2008	<i>Agrostis curtisii</i>	2008
	<i>Crambe maritima</i>	2015	<i>Apium graveolens</i>	1998
	<i>Leymus arenarius</i>	2001	<i>Briza minor</i>	2010
	<i>Polypogon monspeliensis</i>	2008	<i>Cyperus longus</i>	2015
	<i>Viola lactea</i>	2012	<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	2017
			<i>Lotus subbiflorus</i>	2017
			<i>Polypodium cambricum</i>	2010
			<i>Potamogeton trichoides</i>	2017
			<i>Trifolium ornithopodioides</i>	2017
		<i>Trifolium resupinatum</i>	2017	
		<i>Vicia lutea</i>	2015	
		<i>Viola lactea</i>	2012	

Espace Boisé Classé (EBC)

Conformément à l'article L113-1 du Code de l'urbanisme, les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme « espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements ».

Selon l'article L113-2, ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Il existe un EBC le long du tracé : le boisement des Fourches.



Enjeu fort | L'Espace Boisé Classé est inscrit au PLU.



EXPERTISE ÉCOLOGIQUE

Méthodologie

Voici un rappel de la méthodologie qui avait été proposée lors de la proposition technique et financière :

« Étant donné le contexte hyper urbain, il n'apparaît pas pertinent de réaliser les inventaires complets et les différents protocoles habituellement mis en œuvre.

Une expertise faune et flore complète sera réalisée durant l'été 2019, puis renouvelée au printemps 2020.

Durant celle-ci une attention toute particulière sera portée aux enjeux le plus probables : d'éventuelles espèces végétales patrimoniales présentes possiblement sur des murs ou trottoirs et la présence d'oiseaux nicheurs dans certains arbres ainsi que la présence d'arbres à cavité. »

L'ensemble du tracé a été parcouru les 10,11 et 12 juillet 2019 puis les 4 et 5 mai 2020.

Habitats

Le tracé se situe en milieu urbain et suit une voirie déjà existante. L'ensemble est artificialisé et les espaces publics végétalisés (pelouses, haies) sont des espaces créés.



Les habitats relevés sur le tracé ou à proximité directe suivent la nomenclature Corine biotopes. Ils sont listés et illustrés ci-dessous.

86.1 – Villes



85.12 – Pelouses de parcs



85.2 – Petits parcs et squares citadins



87.1 – Terrain en friche



Flore

29 espèces de plantes ont été notées. Il s'agit de plantes communes à très communes, ne témoignant pas de milieux sensibles ni patrimoniaux.

Parmi les espèces recensées par le Conservatoire National Botanique de Brest sur les communes traversées par le tracé, quelques-unes de ces espèces pouvaient potentiellement pousser sur les pelouses proches du bord de mer ou le long de l'ancienne voie ferrée (illustrations plus bas) : *Trifolium resupinatum*, *Trifolium ornithopoides*, *Vicia lutea*, *Vulpia ciliata*, *Briza minor*...

Aucune de ces espèces n'a été observée ni aucune autre espèce protégée ou menacée.



Trifolium resupinatum



Trifolium ornithopoides



Liste des espèces végétales recensées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	ZH	N2000	Basse-Normandie protégée	Basse-Normandie LR
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	-	-	-	LC
<i>Carex pendula</i>	Laïche à épis pendants	x	-	-	LC
<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine	-	-	-	LC
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	-	LC
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	-	LC
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	-	-	-	LC
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	-	LC
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	-	LC
<i>Geranium sylvaticum</i>	Géranium des bois	-	-	-	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	-	LC
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	-	LC
<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande Berce	-	-	-	LC
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	-	LC
<i>Lagurus ovatus</i>	Lagure queue-de-lièvre	-	-	-	-
<i>Linum usitatissimum</i>	Lin cultivé	-	-	-	LC
<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	-	-	-	LC
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	-	LC
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	-	-	-	LC
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce de Bertram	-	-	-	-
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	-	-	-	LC
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	-	-	-	LC
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	-	-	-	LC
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	-	-	-	LC
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	-	-	-	LC
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	-	-	-	LC
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage	-	-	-	LC
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	-	LC
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	-	-	-	LC
<i>Vinca major</i>	Grande pervenche	-	-	-	-

Légende

ZH : espèce indicatrice d'une zone humide (listée à l'annexe II 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008)

N2000 : espèce d'intérêt communautaire

Basse-Normandie protégée : arrêté du 27 avril 1995 fixant la liste des espèces protégées en région Basse-Normandie

Basse-Normandie LR : Liste Rouge de la flore vasculaire de Basse-Normandie (2015), **LC** préoccupation mineure

Faune

15. Oiseaux

Vingt espèces d'oiseaux ont été notées sur le parcours.

Les possibilités pour les oiseaux de nicher sont fortement réduites car les ensembles végétalisés et artificialisés ne leur conviennent peu ou pas.

L'ancienne voie ferrée accueille quelques espèces protégées comme le Rougegorge familier, Les Mésanges bleue et charbonnière ou encore le Rossignol philomèle tandis que les mésanges, Fauvette à tête noire, Pinson des arbres et Troglodyte mignon sont présents dans le boisement classé de la rue des Fourches. Ces deux lieux sont très intéressants pour l'avifaune.

À noter également la présence d'une colonie urbaine de Goélands argentés et de Goélands bruns près de la station Épinay. Les goélands nichent sur deux bâtiments situés à environ 50 m de l'avenue de l'Épinay. Le projet n'aura pas d'impact sur cette colonie puisque la rue est déjà empruntée par les voitures et les bus.

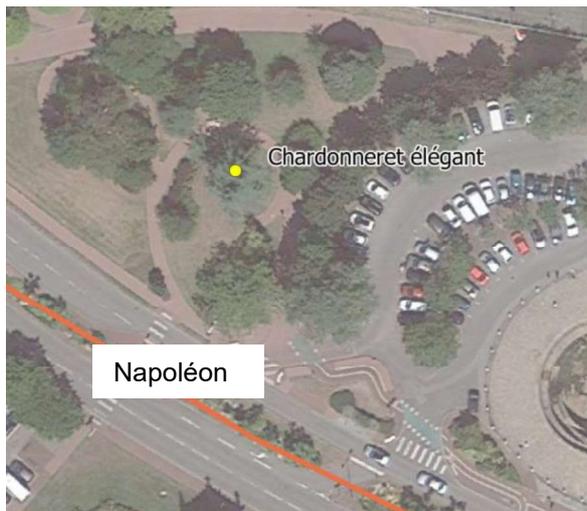
Le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe, espèces menacées à l'échelle de la France sont présents à proximité des stations Napoléon et Chantereyne.

L'Hirondelle rustique et le Martinet noir, espèces également menacées en France, nichent quant à elles dans des bâtiments.

Des espèces comme les mésanges et le Troglodyte mignon peuvent nicher dans les cavités des arbres.

Les secteurs favorables à la nidification des oiseaux sont épargnés par les aménagements.

Localisation des espèces patrimoniales



Liste des espèces d'oiseaux recensées

Nom vernaculaire	Probabilité de reproduction	Statut réglementaire		Statut de conservation			Znieff Basse-Normandie		
		DO An1	PN	LR France					
				N	H	M		N	H
Accenteur mouchet	Certaine		X				NT	NT	
Bergeronnette grise	Possible		X				NT	NT	ssp yarell
Chardonneret élégant	Probable		X	VU					
Étourneau sansonnet	Possible						NT	NT	NT
Fauvette à tête noire	Possible		X						
Goéland argenté	Certaine		X	NT			NT	EN	
Goéland brun	Certaine		X				VU		X
Grive musicienne	Certaine								
Hirondelle rustique	Possible		X	NT					
Martinet noir	Probable		X	NT					
Merle noir	Possible								
Mésange charbonnière	Probable		X						
Pie bavarde	Possible							NT	
Pigeon ramier	Possible								
Pinson des arbres	Probable		X						
Rossignol philomèle	Possible		X				NT		X
Rougegorge familier	Probable		X						
Tourterelle turque	Possible								
Troglodyte mignon	Probable		X						
Verdier d'Europe	Probable		X	VU					

Légende des statuts

N nicheur, **H** hivernant, **M** migrateur, **CR** en danger critique d'extinction, **EN** en danger d'extinction, **VU** vulnérable à l'extinction, **NT** quasi menacée d'extinction

DO an1 : Annexe 1 de la Directive européenne dite "Oiseaux" (2009/147/CE) : espèces vulnérables, rares ou menacées de disparition bénéficiant de mesures de protections spéciales de leurs habitats (mise en place de ZPS)

PN : Protection nationale, article 3 : sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des nids, des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce

LR France : Liste Rouge France (UICN-MNHN-LPO-SEOF-ONCFS, 2016)

LR Basse-Normandie : Liste Rouge Basse-Normandie (DEBOUT G. – GONm, DREAL Basse-Normandie, 2012)

ZNIEFF Basse-Normandie : Espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF (CSRPN, 2014)

16. Amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été observée et aucun habitat de reproduction n'est présent sur le tracé.

17. Reptiles

Seul le Lézard des murailles, espèce protégée, a été observé. Il a été contacté près de l'ancienne voie ferrée. Sa présence est possible à proximité d'autres stations comme celles des Fourches et des Flottes.

La présence d'autres espèces comme l'Orvet fragile n'est pas impossible quoique peu probable.

18. Mammifères (hors Chauves-souris)

Aucune espèce de mammifère n'a été observée.

19. Chauves-souris

Le contexte très urbain dans lequel s'inscrit le tracé du BNG n'est pas favorable aux chauves-souris. Ces animaux se déplacent en suivant des corridors représentés le plus souvent par des haies, éléments absents du tracé.

Les gîtes des chauves-souris peuvent être de deux types :

-les gîtes dits « anthropiques » : il s'agit de fissures, cavités, combles... présentes dans les bâtiments (maisons, églises...). Aucun bâtiment ne sera détruit dans le cadre du projet.

-les gîtes dits « arboricoles » : il s'agit de fissures, de cavités, d'anciennes loges de pics... présentes dans les arbres. Sur le tracé, 6 arbres présentent des cavités. Leur taille est bien trop modeste pour accueillir une colonie mais un individu en transit nocturne est à même de les utiliser.

20. Insectes

20.1.1. Libellules

Aucune espèce de libellule n'a été observée.

20.1.2. Papillons

Seules deux espèces ont été contactées : la Piéride des choux et le Myrtil (espèces ni protégées, ni patrimoniales).

20.1.3. Orthoptères (sauterelles et criquets)

Aucune espèce d'orthoptère n'a été observée.

Les deux espèces protégées (une sauterelle et un criquet vivent dans le sud de la France).

20.1.4. Coléoptères

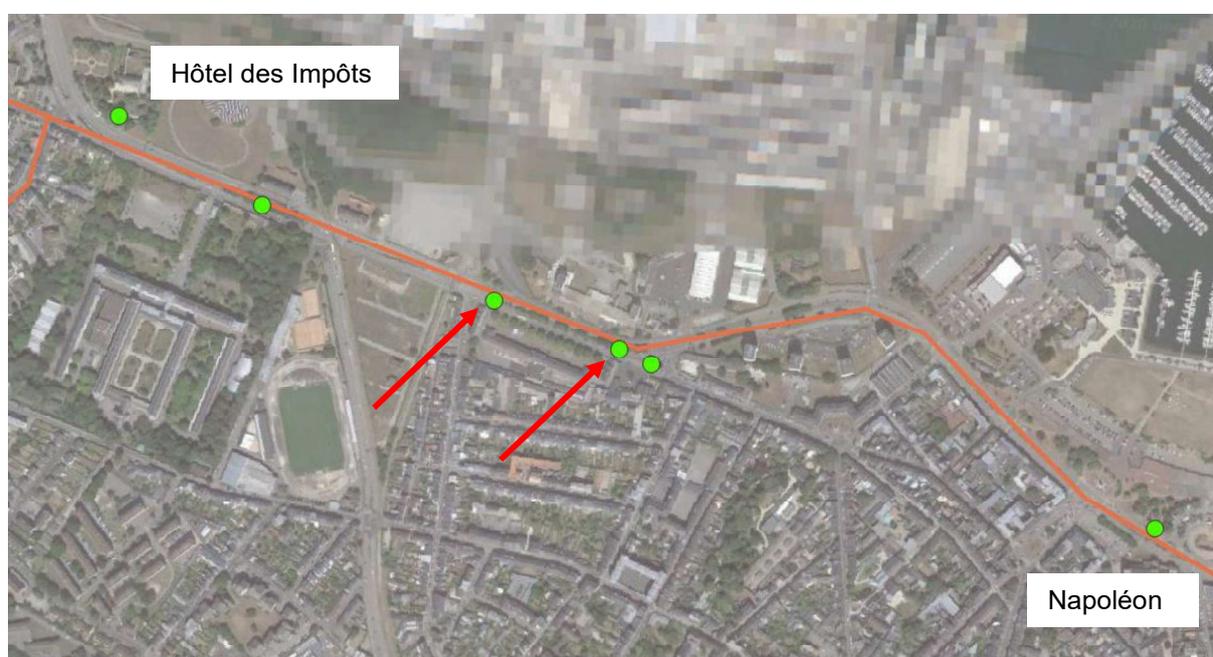
Aucun coléoptère n'a été observé et aucune trace de Grand Capricorne n'a été relevée.

Les habitats de vie nécessaires à des espèces protégées comme le Grand Capricorne, le Lucane cerf-volant ou le Pique-prune ne sont pas présents sur le tracé.

21. Arbres à cavités

Quelques arbres (6) présentant une ou plusieurs cavités ont été notés sur le parcours.

Elles sont à même d'accueillir selon leur dimension, des oiseaux et des chauves-souris.



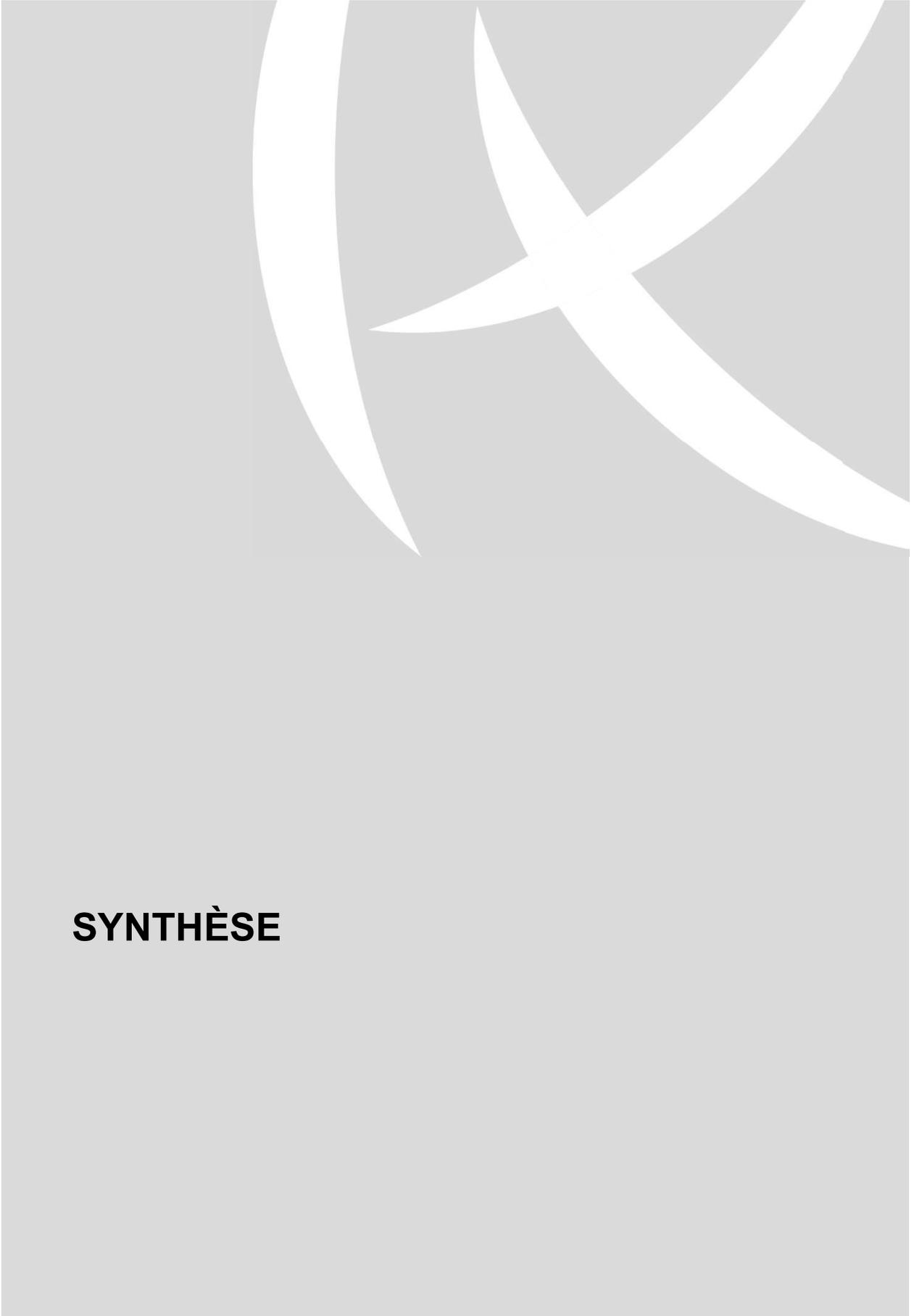
Parmi ces 6 arbres, 2 vont être supprimés (fléchés rouge).

La probabilité qu'un oiseau niche dans une des deux cavités ou qu'une chauve-souris y gîte 1 ou 2 heures en transit nocturne est faible.

Cependant, afin d'éviter tout impact sur les espèces, les arbres devront être supprimés entre novembre et février et les cavités contrôlées juste avant l'abattage.

Illustrations de quelques cavités





SYNTHÈSE

Une dizaine de ZNIEFF terrestres sont présentes dans un périmètre de 5 km autour du tracé sans que celui-ci n'en traverse une seule.

Aucune espèce de plante protégée ni patrimoniale n'a été observée dans un contexte urbanisé où les habitats « naturels » sont quasi inexistantes.

Chez les animaux, certaines espèces d'oiseaux protégées (Rougegorge familier, Accenteur mouchet, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant) peuvent nicher dans les massifs végétalisés et les haies horticoles bordant le parcours. Le boisement de la rue des Fourches abrite quelques espèces d'oiseaux.

Le Lézard des murailles est au moins présent près de l'ancienne voie ferrée.

Six arbres présentent des cavités dans lesquelles peuvent vivre des oiseaux et des chauves-souris (probabilité faible pour ces dernières dans un contexte très urbain), deux d'entre-eux doivent être supprimés. Les cavités devront être contrôlées au préalable.

Thème	Enjeu	Atteinte	Impact
Réserve Naturelle Régionale	Nul	-	-
Réserve Naturelle Nationale	Nul	-	-
Arrêté de Protection de Biotope	Nul	-	-
Natura 2000	Nul	-	-
ZNIEFF	Fort	Hors tracé BNG	Nul
Parc Naturel Régional	Nul	-	-
Parc Naturel National	Nul	-	-
Trame Verte et Bleue	Fort	Le tracé du BNG coupe des ruisseaux mais voirie déjà existante, les ZNIEFF sont hors tracé	Nul
EBC	Fort	Hors tracé BNG	Nul
Flore et Habitats	Très faible	Faible	Faible
Oiseaux	Moyen	Faible	Faible
Amphibiens	Nul	-	-
Reptiles	Faible	-	-
Mammifères	Nul	-	-
Chauves-souris	Faible	Faible	Faible
Insectes	Faible	Très faible	Faible
Arbres à cavité	Faible	Fort (suppression)	Moyen

Dossier de dérogation

La probabilité que les cavités des arbres qui doivent être abattues soient utilisées par des oiseaux ou des chauves-souris est faible.

Si tel était le cas, la perte de ces deux arbres ne remettraient pas en cause la viabilité des populations d'oiseaux comme les mésanges ou de chauves-souris.

En abattant ces arbres entre le 1^{er} novembre et le 28 février et en contrôlant les cavités au préalable, l'impact sur les espèces sera évité.

À ce stade, le dossier de dérogation à la destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats n'est pas nécessaire.

Incidence Natura 2000

Aucune incidence n'est attendue. Les deux secteurs du réseau Natura 2000 les plus proches ne se situent pas à moins de 5 km du tracé et aucun habitat d'intérêt communautaire, ni aucune espèce végétale ou animale d'intérêt communautaire n'a été recensée.



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN